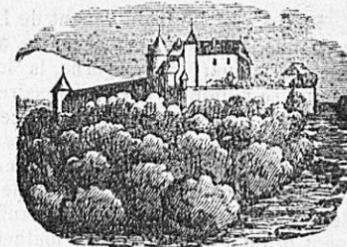




LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 50

» 6 mois, » 2 50

Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames: 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 31 janvier 1893.

La question de l'emploi d'ouvriers étrangers pour l'exécution de travaux à faire pour le compte de l'Etat ou des administrations officielles est un peu partout à l'ordre du jour.

Historiquement, c'est en France qu'elle a pris naissance, par suite de l'énorme quantité d'ouvriers italiens qui immigrèrent dans ce pays, principalement comme terrassiers, maçons, tailleurs de pierre et déchargeurs au port de Marseille en particulier. Ces ouvriers, comme tous leurs compatriotes en général, étant extrêmement sobres, se nourrissant de fort peu de choses, se contentèrent de salaires beaucoup plus minimes que les ouvriers du pays; de là une baisse dans le prix des journées et, partant, jalousie de ceux-ci contre eux-là. Dans d'autres villes, Paris et Lyon en particulier, ce fut l'arrivée d'Allemands, comme employés de commerce, se contentant également de traitements inférieurs, qui créa un courant de jalousie contre tous les étrangers; dans le nord de la France, les mêmes symptômes se produisaient par l'arrivée de nombreux Belges. On sait que, soit dans le midi, soit dans le nord de la France, des conflits, sanglants même parfois, s'élevèrent entre ouvriers nationaux et ouvriers étrangers, et que, depuis nombre d'années, aucun étranger ne peut être employé dans les services de l'Etat, ceux de la ville de Paris, de l'Assistance publique de la même ville, des chemins de fer, des compagnies d'omnibus, de tramways, etc.

Or, chez nous, en Suisse, il se produit une tendance analogue qui va grandissant. Dernièrement, à Neuchâtel, dans le sein du conseil général de la municipalité, un conseiller socialiste fit une motion très accentuée dans ce sens, et à Genève, Bâle et Zurich, la question a été déjà plusieurs fois soulevée.

Eh bien, à notre avis, ce genre de protectionnisme, si, comme le voudraient certains meneurs, on le pousse trop loin, serait désastreux sous bien des rapports, sans compter qu'il est en complète contradiction avec les principes de fraternité qui devraient exister entre tous les travailleurs de tous les pays.

En effet, si partout en Europe on arrive à admet-

tre que les nationaux seuls doivent être employés, on arrivera nécessairement à forcer tous les ouvriers de tous les pays à rester chez eux, ce qui sera, d'une part, une source de misères de plus pour bien des contrées, où il n'y en a déjà que trop; le chiffre total des travaux exécutés ira toujours en diminuant et tous les avantages qu'il y a, pour les ouvriers de toutes les professions, à voyager, à s'instruire par l'étude comparative des différentes habitudes des différents pays, disparaîtront.

Encore dans ce domaine, c'est dans la pratique de la plus grande somme de libertés possibles que se trouve la meilleure solution du problème; c'est ce que comprennent fort bien les Américains, et Dieu sait pourtant s'ils comprennent leurs intérêts. En outre, dans bien des cas particuliers, refuser d'employer des ouvriers étrangers, c'est souvent se priver du concours de connaissances spéciales, de talents réels, c'est-à-dire d'avantages incontestables pour la chose publique.

Il y a lieu de réfléchir profondément à cette question avant de nous laisser entraîner à suivre l'exemple de notre grande voisine.

NOUVELLES DE LA SUISSE

Presse ouvrière. — Un nouvel organe socialiste vient de paraître à Neuchâtel; il est intitulé: *L'Ouvrier*. Il s'occupera de la défense des intérêts des associations ouvrières de Neuchâtel et paraîtra le 15 et le 30 de chaque mois.

Zurich. — D'après une enquête faite en 1892, le canton de Zurich comptait alors 96 millionnaires, soit 10 de plus qu'en 1888. Sur ce nombre, 70 habitaient le district de Zurich, 13 le district de Winterthur et 9 le district de Horgen. Les quatre autres étaient disséminés dans les autres districts.

La ville de Zurich et ses faubourgs donnaient asile à 69 millionnaires et la ville de Winterthur à 11, la plupart industriels ou commerçants.

— Oh! il faut que je sache ce qui se passe!
Il revint rapidement sur ses pas et résolument, sans une seconde d'hésitation, il entra chez la concierge de la maison où demeuraient Félicie Lucotte et ses filles.

XVIII

Seule, toute seule.

La concierge, surprise de cette brusque invasion de son domicile, se dressa en face de l'inconnu comme pour l'empêcher d'avancer.

— Madame, dit le jeune homme d'une voix vibrante d'émotion, tout à l'heure une jeune fille est sortie de cette maison en pleurant à chaudes larmes; quelle est la cause de son chagrin? Vous devez le savoir et je vous supplie de ne point me le cacher. Oh! vous pouvez parler sans crainte, ma démarche ne répond pas seulement à un sentiment de compassion, je m'intéresse beaucoup, oui, beaucoup à cette jeune fille et particulièrement à sa sœur, Mlle Berthe.

— Ah! vous vous intéressez... Vous les connaissez depuis longtemps?

— Non, madame, depuis peu, et j'ajoute que je n'ai encore adressé la parole ni à l'une ni à l'autre.

— C'est drôle, mais je comprends: vous êtes amoureux.

— Oui, madame, oui, un amoureux; j'aime Mlle Berthe.

— Votre franchise me plaît et votre figure me revient; vous êtes un bon jeune homme. Mam'zelle Berthe n'est qu'une pauvre petite ouvrière, mais c'est une brave et honnête fille qui mérite d'être aimée par un loyal et gentil garçon comme vous.

— Madame, vous me voyez très inquiet, je vous en prie, je vous en supplie, faites-moi connaître la cause des larmes de la sœur de Mlle Berthe.

— Le malheur s'acharne après ces pauvres jeunes filles, monsieur; c'est affreux! Hier, une dame est venue ici avec sa voiture, une voiture de maître; elle avait, a-t-elle dit,

Berne. — La colonie romande de Berne offrira, le 1^{er} février, au Casino, un banquet à M. Lachenal, conseiller fédéral.

— Les ouvriers de la fabrique d'armes demandent instamment l'introduction, dès le 1^{er} février, de la journée de huit heures.

Uri. — Le service postal entre Göschenen et Andermatt a été interrompu en raison des avalanches qui ne cessent de tomber dans les gorges de Schöllenen.

— On a constaté une rapide augmentation du nombre de chamois qui habitent les Alpes uranienues, depuis qu'une partie du territoire a été mise à ban.

Obwald. — Il paraît se confirmer qu'une Oberwaldienne vient d'hériter d'une fortune considérable. L'heureuse légataire est une demoiselle Burch. Elle se trouvait à Londres en 1880; un jour qu'elle stationnait dans le voisinage du palais de Buckingham, au milieu de la foule allant rendre visite à la reine, un vieillard tomba sans connaissance. Mlle Burch lui prodigua des soins et le rappela à la vie. Revenu à lui, le bonhomme exigea le nom de sa complaisante voisine.

Or, il y a quelques jours, Mlle Burch recevait d'un avocat de Londres la nouvelle que le vieux monsieur dont elle avait pris soin était mort, et qu'il lui avait légué toute sa fortune montant à 150,000 livres sterling (3,750,000 fr.).

Glaris. — Joseph Hämmerli, domicilié à Höfingen et âgé de 60 ans, s'était rendu, dimanche, comme tous les autres jours, dans un chalet qu'il possède à la montagne, pour y fourrager le bétail.

Comme il ne rentrait pas au logis, des hommes se mirent à sa recherche et finirent par retrouver son cadavre au milieu des débris amoncelés par la chute d'une avalanche.

Bâle. — Le docteur Alfred Bischoff, ancien président de la Cour d'appel, vient de mourir.

St-Gall. — La représentation proportionnelle a été repoussée par 2000 voix de majorité. La participation au scrutin a été très forte.

plusieurs robes à faire faire et elle a emmené Mlle Berthe, soi-disant pour prendre mesure.

— Eh bien?

— Eh bien, monsieur, Mlle Berthe n'est pas revenue.

— Dieu!

— Sa mère et sa sœur l'ont attendue toute l'après-midi et toute la nuit.

— Mais que suppose-t-on?

— On suppose, et ce n'est que trop la vérité, que Mlle Berthe a été attirée dans un piège.

— Mon Dieu! mais l'on se trompe peut-être...

— Non, on ne se trompe pas. La dame avait laissé une carte de visite pour qu'on ait son adresse; vers dix heures du soir, un homme de la maison est allé à cette adresse afin d'avoir des nouvelles de Mlle Berthe. Fausse adresse, monsieur, la dame ou plutôt la coquine est inconnue dans la maison et même dans tout Neuilly, car c'est à Neuilly qu'elle prétendait demeurer.

— Infamie! prononça le jeune homme, devenu affreusement pâle.

— De sorte, continua la concierge, qu'on est à se demander ce qu'est devenue Mlle Berthe.

— Oh! un enlèvement! murmura sourdement le jeune homme.

— En apprenant que la dame ne demeurait point à l'adresse qu'elle avait donnée, la mère de Mlle Berthe est tombée en syncope, et depuis ce moment, elle est entre la vie et la mort. Cependant, le médecin qu'on est allé chercher espère qu'elle en reviendra, surtout si l'on retrouve sa fille.

— Ah! il faudra bien qu'on la retrouve!

— La police va avoir à s'occuper de ça. Quand tout à l'heure vous avez vu Mlle Suzanne, accompagnée d'une voisine, elles se rendaient chez le commissaire de police pour l'instruire de la chose.

— Certainement, dit le jeune homme, la police fera des recherches; mais si elle n'a aucune indication précise, elle

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 90

PETITE MÈRE

PAR
ÉMILIE RICHELBOURG

— Mam'zelle Suzanne, dit-elle, faut pas pleurer comme ça, le médecin vient de me dire que votre mère en reviendrait. Quant à mam'zelle Berthe, faudra bien qu'on sache de quoi il retourne et qu'on la retrouve. Qu'est-ce que c'est que cette belle dame qui est venue la chercher? Une pas grand'chose, une coquine! Et ça se donnait un air... Matin, faut-y qu'il y ait des gens canailles dans ce Paris!

Suzanne se contenta de répondre par un mouvement de tête.

Le jeune homme que nous avons vu dans la rue la veille, au moment où Berthe montait dans le coupé de la fausse Mme de Candy, était encore là, allant et venant le long du trottoir.

A la vue de Suzanne toute en larmes, il s'arrêta brusquement et parut prêt à traverser la rue et à s'élançer vers la jeune fille. Mais celle-ci venait de prendre le bras de Mme Jacques. Soit timidité, manque de hardiesse ou toute autre raison, le jeune homme se retint et, sans rien faire qui pût attirer l'attention sur lui, il snivait Suzanne à une distance de vingt ou trente pas.

— Elle pleure, se disait-il, pourquoi? Est-ce que mes pressentiments d'hier ne me trompaient point? Oh! oui, c'est certain, il y a un malheur. Mon Dieu, Berthe, Berthe!...

Il vit Suzanne et sa compagne entrer au commissariat de police. Il tressaillit violemment, passa sa main sur son front moite de sueur et s'écria:

essins et nuances différents, de noir, blanc et couleur de en uni, rayé, quadrillé, fait 2000 nuances et dess. diff.) partir de fr. 2.10 jusqu'à 20.50
> 1.50 > 14.85
> 2.20 > 11.60
> .85 > 20.50
> 16.65 > 77.50
> 1.90 > 23.65
> .85 > 4.85
> 3.15 > 67.50
ar retour. [184
e G. Henneberg, Zurich.

ande et offre
mmes de chambre, somme-
nage sachant cuire, bonnes
s; cochers-jardiniers, valets
ers, cavistes, vachers, fro-
s, ainsi que domestiques de
et femmes sachant traire.
loehr-Ridou, [184
spendu, FRIBOURG (Suisse).
s pour tous pays.
en timbres pour réponse.

esse, on demande pour la
et domestiques de cam-
femmes sachant traire).
ents sont faits avec garan-
(H29F) [53

AGGI
POTAGES

SSÉE
29 janvier courant,
ge du Mouton,
-dev.-Pont.
le.
f. MOULLET, aubergiste.
che 29 courant: *
SSÉE
ge du Renard,
larvolard.
le.
Alfred DEX, aubergiste.

évrier prochain:
SSÉE
la Croix-Blanche,
uadens.
tion cordiale.
viev WICHT, aubergiste.

CROUTE
URC et de BERNE
ET DÉTAIL
C. Barras,
neval-Blanc, à Bulle. [697

endre:
ds de foin et regain,
yprien ROMANENS, à Avry-
[46

ophone
dresser à la Société des
[26

OUER
divages des Villieux et
f.
oline DUBASQUIER, à Vna-
[49

OUER
a laiterie, un appartem-
es, cuisine, bûcher, cave
On y joindrait une écurie
ge. Entrée à volonté.
ph GEISENHOF. [85]

d'avantage de pouvoif
des convalescents; pou-
de mall et le Zwi-
recommandant en pre-
emploiement beaucoup pour

langerie Bessner,
(H110F) [54

O SOLUBLE
chard
NE QUALITE
INSTANTANÉ

uz, imprimeur-éditeur.

Vaud. — Le train venant de Lausanne est resté en panne, à Faoug, samedi matin, à 8 heures et demie. Au départ de Payerne, la locomotive n'avait pas pu se munir de l'eau nécessaire, les robinets de la prise d'eau étant congelés. Force était d'en aller chercher à Morat et de revenir prendre les wagons à Faoug. Or, en détachant la machine, le chauffeur qui procédait à ce travail a été victime d'un grave accident. La vapeur du tuyau de chauffage l'a affreusement brûlé à la figure et le malheureux employé a dû être transporté immédiatement à l'hôpital cantonal, à Lausanne. On croit qu'il perdra la vue.

— On lit dans le *Progrès*, de Château-d'Œx : Depuis de longues années, nous n'avons eu pareille chute de neige. Il a neigé durant soixante heures, de telle sorte que nous avons eu au plus bas de la vallée une couche nette de 80 cm. à 1 mètre, tandis que dans les parties supérieures, on peut compter 1 m. 30 jusqu'à 1 m. 50 de neige.

Nous avons été un jour sans communications avec Bulle, deux jours sans que la poste des Mosses puisse même aboutir à L'Étivaz et ce n'est que maintenant (vendredi) que nous sommes reliés avec le Sépey et Aigle.

Les habitants des vallées isolées ont été véritablement bloqués durant plusieurs jours. Un peu de pluie a fait baisser le niveau de la neige et, le soleil aidant, elle ne tardera pas à se tasser.

Genève. — M. Louis Cartier, ancien président de la Société des officiers, a été appelé à la direction de l'Exposition nationale de 1896.

— Un triste accident est arrivé à un jeune ramoneur que son pénible métier appelait à un travail dangereux, à l'avenue des Grottes. La cheminée, en se détachant, entraîna le jeune homme qui fit ainsi une chute de la hauteur du 4^e étage.

Il a été transporté sans connaissance à l'hôpital, où les soins les plus pressés sont enfin parvenus à le ranimer.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Etats-Unis. — Une partie des bâtiments de l'exposition universelle, à Chicago, se sont effondrés sous le poids de la neige. Les dégâts sont évalués à cent mille dollars.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 27 janvier 1893. — On prend un arrêté déterminant le traitement fixe des greffiers des justices de paix.

— Les statuts d'assurance libre du bétail de l'espèce bovine de la commune de Gruyères sont approuvés.

— On accepte la démission de M. Menoud, François, comme syndic de la commune de Sommentier, avec remerciements pour les services rendus, et on nomme, en son lieu et place, M. Menoud, Léon, vice-président du conseil communal dudit lieu.

Est de même acceptée la démission de M. Reynold, en qualité de syndic de la commune de Granges-Paccot, avec remerciements pour les services rendus, et

cherchera longtemps inutilement, et dans une aussi grave circonstance les heures sont des jours, les jours sont des semaines. Je suis épouvanté, je tremble, car tout est à craindre... Je n'ose pas penser à ce qui peut arriver... Ah! malheur, malheur aux misérables!

— Ah! fit la concierge, voilà Mlle Suzanne qui revient. Elle s'avance sur la porte de la loge.

— Mam'zelle Suzanne, mam'zelle Suzanne, dit-elle, entrez donc une minute.

La jeune fille entra. Elle revenait seule, Mme Jacques l'ayant quittée dans la rue pour faire quelques achats.

— Avez-vous vu le commissaire de police? demanda la concierge.

— Oui, je l'ai vu et lui ai raconté ce qui s'était passé.

— Alors, qu'est-ce qu'il a dit?

— Que c'était une affaire très grave. Il va immédiatement faire son rapport au chef de sûreté et dès aujourd'hui on se mettra à la recherche de ma pauvre sœur. Je lui ai remis la carte de visite de la dame; mais à quoi pourra-t-elle servir?

— On ne sait pas, on ne peut pas savoir, mam'zelle.

Le jeune homme, qui s'était tenu à l'écart, s'approcha.

Suzanne qui ne l'avait pas encore aperçu, se recula comme effrayée.

— Mademoiselle, dit-il, que ma présence ici ne vous soit point désagréable; bien que je vous sois inconnu, je vous prie d'avoir en moi pleine confiance.

— Mais, monsieur...

— Je suis un de ceux qui vont se mettre activement à la recherche de mademoiselle votre sœur; elle vous sera rendue, je vous le promets, je vous le jure, et bientôt. J'ai des amis et parmi eux des hommes puissants; s'il le faut, nous fouillerons Paris dans ses coins les plus reculés. Comptez sur moi, mademoiselle.

— Mais, monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître.

on nomme, en son remplacement, M. Limat, Alphonse, à Granges-Paccot.

— M. Droux, Paul, notaire cantonné dans le district du Lac, est cantonné notaire dans le district de la Sarine.

— On nomme :

M. Oberson, François, maître à l'école régionale de Cottens, aux fonctions d'inspecteur scolaire du V^e arrondissement (district de la Gruyère);

M. Fasel, Louis, à Fribourg, greffier près le tribunal et préposé de l'office des faillites du district de la Singine;

M. Corpataux, Alexandre, feu Xavier, à Matran, suppléant de l'officier de l'état civil de l'arrondissement de Matran.

— On nomme officiers du landsturm :

Au grade de capitaine (fusiliers) : M. Thurler, Romain, à Fribourg.

Au grade de 1^{er} lieutenant (fusiliers) : M. Hafner, lieutenant, à Morat; M. Hartmann, Henri, lieutenant, à Fribourg; M. Christen, François, lieutenant, à Fribourg; M. Robadey, Louis, lieutenant, à Romont; M. Grand, Louis, lieutenant, à Romont.

Au grade de lieutenant (fusiliers) : M. Barbey, Pierre, à Onnens.

Au grade de lieutenant (pionniers) : M. Barras, Auguste, à Bulle.

Ligne Fribourg-Morat-Anet. — Après avoir entendu le rapport du président de la commission des finances, le conseil communal de Morat a décidé d'accorder une subvention de 60,000 fr., sous forme d'actions, à l'entreprise du chemin de fer Fribourg-Morat-Anet.

Singine. — Treize députés de la Singine, MM. Riedo, Jungo de Galmitz, Jean Käser, Bæriswyl, instituteur, Bæriswyl, juge, Fasel, Roggo, Blanchard, Wæber, Boschung, Techtermann, Jungo, notaire, et Vonderweid, juge de paix, protestent dans une adresse à la *Freiburger Zeitung* contre l'intransigeance du Grand Conseil et la tutelle du journalisme (la *Freiburger*).

Landsturm. — L'organisation du landsturm dans notre canton aura lieu prochainement.

Les lieux de rassemblement sont : Châtel-St-Denis, le 6 février; Rue, le 7; Romont, le 8; Sâles, le 9; Bulle, le 13; Corbières, le 14; Treyvaux, le 15; Fribourg, le 16; Estavayer-le-Lac, le 17; Montet, le 18; Montagny-la-Ville, le 20; Belfaux, le 21; Morat, le 22; Guin, le 23; Wunnewyl, le 24, et Tavel, le 25.

La *Feuille officielle* indique les communes dont les hommes doivent se rendre aux lieux de rassemblement respectifs, pour l'armement et l'équipement.

L'heure de rassemblement est fixée à 9 heures du matin. Les hommes arrivant en retard seront punis.

Exposition agricole suisse, à Berne. — Les formulaires d'inscription pour l'exposition (division de l'agriculture) pourront être réclamés à partir du mois de février auprès du commissariat cantonal indiqué ci-après. Ce dernier en remettra ou enverra gratuitement le nombre nécessaire à toute personne qui en fera la demande.

En demandant ces formulaires, on devra indiquer exactement la section ou la catégorie dans laquelle on désire exposer. (Voir art. 4 du programme.)

— Pourtant vous devez m'avoir vu déjà.

Moins intimidée, Suzanne osa le regarder.

— Oui, fit-elle, dernièrement ma sœur et moi nous vous avons rencontré place de Rome.

— Et je vous ai salués.

— Ce qui nous a beaucoup surprises.

— Eh bien, mademoiselle, écoutez l'aven que je vais vous faire devant cette brave femme : il y a un mois que j'ai rencontré pour la première fois Mlle Berthe; depuis, je n'ai pas cessé un instant de penser à elle et souvent, pour la revoir, je me suis trouvé sur son chemin. J'aime votre sœur mademoiselle, je l'aime sincèrement, ardemment; après avoir sérieusement réfléchi et longuement interrogé mon cœur, j'ai senti que, seule, mademoiselle Berthe pouvait faire le bonheur de ma vie.

Et c'est au moment où j'étais décidé à me faire connaître, à solliciter la main de celle que j'aime, qu'elle nous est enlevée par je ne sais quel misérable. Mais je le connaîtrai, ce lâche, cet infâme, et malheur, malheur à lui!

Ah! je ne puis vous dire tout ce qui se passe en moi, c'est de l'indignation, de la colère, de la rage... Croyez-le, mademoiselle, mes angoisses ne sont pas moins cruelles que les vôtres.

La jeune fille regardait maintenant l'inconnu avec une expression de vive reconnaissance et de profonde sympathie.

— Quoi, monsieur, fit-elle, vous songiez à épouser ma sœur?

— Oui, mademoiselle; et c'est toujours mon plus vif désir.

— Nous sommes pauvres, monsieur, très pauvres.

— Je n'ai pas moi-même une grande fortune, mademoiselle; cependant je suis assez riche pour épouser une jeune fille pauvre, assez riche pour lui faire une existence heureuse. Mais je ne veux pas rester plus longtemps un inconnu pour vous, mademoiselle : Je me nomme Albert Dumoulin et suis lieutenant dans l'arme du génie.

Les termes et délais d'inscription expirant déjà au 1^{er} mai pour les divisions II à VII (article 13 du programme), les exposants feront bien de réclamer aussitôt que possible les formulaires d'inscription, afin de se rendre compte, à temps utile, des conditions fixées.

Pour tout ce qui se rapporte à l'exposition, les exposants devront s'adresser exclusivement au commissariat de leur canton, qui sera toujours prêt à leur donner tous les renseignements désirables.

Terme d'inscription pour l'espèce chevaline et l'apiculture : au 1^{er} mai; pour les autres catégories : au 1^{er} juillet.

Commissaire pour le canton de Fribourg : M. Antonin BERSET, secrétaire de la Direction de l'intérieur, à Fribourg.

Les vitraux de la salle du Grand Conseil. — Fribourg possède une attraction de plus. Nous voulons parler des magnifiques vitraux qui ornent depuis quelques jours la salle du Grand Conseil.

Il y a un peu plus d'une année, le Conseil d'Etat décida de faire remplacer les petites fenêtres qui éclairaient la salle par des vitraux peints, représentant quelques personnages de l'histoire fribourgeoise. L'exécution de ce projet a été confiée à notre artiste fribourgeois, L. Greiner.

L'un des vitraux représente Berthold IV, le fondateur de la ville de Fribourg, en grand costume de combat. A côté de lui, Faussigny, sous sa lourde cuirasse armoirée, tenant dans sa droite son casque orné de plumes aux couleurs de la ville de Fribourg, représente bien l'ancien guerrier suisse des jours de gloire de notre histoire.

Quant au portrait du troisième personnage, qui n'est autre que le regretté Louis de Weck Reynold, dont beaucoup se souviennent encore, nous dirons simplement qu'il est d'une ressemblance frappante, dans son manteau de fourrure.

Plus loin, nous remarquons la noble figure de Louis d'Affry, premier landamman de la Suisse, dans le costume de l'époque et dont le regard sérieux semble suivre les débats de l'assemblée.

Les autres fenêtres, dans leur partie supérieure, portent chacune un médaillon représentant les armoiries des districts entourées d'ornements dont les tons, bien distribués, flattent très agréablement la vue.

Loterie de Fribourg. — On lit dans le *Nouveliste vaudois* :

Un commerçant de Lausanne nous informe qu'il a reçu, sous pli affranchi de deux centimes et timbré de Fribourg, un certain nombre de circulaires relatives à la fameuse loterie. « Nous vous remettons quelques circulaires, dit cet imprimé, que nous vous serions infiniment reconnaissants, monsieur, de vouloir bien distribuer. »

Comme cet envoi n'est sans doute pas isolé dans le canton, nous mettons les destinataires en garde contre les essais de propagande du comité fribourgeois et leur rappelons que le Conseil d'Etat n'a pas autorisé la loterie en question; celle-ci constitue une peu édifiante exploitation de la crédulité publique, la circulaire que nous avons sous les yeux nous en apporte une preuve nouvelle. Elle renferme, par

— Oh! monsieur, monsieur! fit Suzanne, ayant l'air toute confuse.

Et elle mit la main dans celle que le jeune officier lui tendait.

— Mademoiselle, dit-il, c'est un pacte d'amitié que nous signons en ce moment.

— Oui, monsieur.

— Ayez donc confiance et espoir. Je vous quitte, mais à bientôt.

Le jeune homme, que nous connaissions déjà pour l'avoir vu chez le marquis de Sarcey, s'inclina devant la jeune fille, salua de la main la concierge et se retira.

Un instant après, il était reçu par le commissaire de police, avec lequel il causa pendant vingt minutes.

En le reconduisant, le magistrat lui dit, comme conclusion à leur conversation :

— Oui, monsieur, si vous parvenez à vous rappeler le nom de cette femme, nous aurons vite retrouvé la jeune fille.

Aucun changement notable ne s'était fait dans la situation de Félicie. Toujours étendue sur son lit, masse inerte, ne reprenant point connaissance, elle restait inconsciente de son état et de tout ce qui se passait autour d'elle. N'eussent été ses yeux brillants et sa respiration faible, oppressée, on aurait pu croire qu'elle n'existait plus.

Ainsi qu'il l'avait promis, le médecin revint à dix heures. Après avoir longuement examiné la malade, il dit à Suzanne :

— Ma chère enfant, pas plus en ce moment que ce matin je ne désespère de la vie de votre mère! elle se rétablira et peut-être même assez promptement; mais les soins qu'elle réclame ne peuvent lui être donnés ici, en raison de la gêne où vous vous trouvez. Dans l'intérêt de votre chère malade, il faut la faire transporter à l'hôpital.

— Oh! mon Dieu, à l'hôpital! gémit la jeune fille.

(A suivre.)

exemple, cette perle d' (les 6447 annoncés), 1 francs, 50,000 fr., 20 entendre qu'il y a plu 100,000 fr. Or, ceci e plus probables qu'il n ni lot de 100,000 fr. prendre à ces prome raissent pas étouffer l

Voici l'arrêté publi loterie de Fribourg :

Le de la républiqu

Considérant que la comme une entreprise ranties suffisantes au part excessive et léon concessionnaires lui d tation industrielle, qu recours pour sa publi la Confédération, cons Entendu le départe

Article premier. — billets de Fribourg so

Art. 2. — Ceux qui défense seront punis 210 du code pénal.

Ces peines seront avis, affiches, annonc tout autre moyen de billets de ladite loterie Placement et la vente

Art. 3. — Le prése Feuille officielle.

Neuchâtel, le 24 jan Au nom

Le Secrétaire, MOREL.

C'est un peu raide, mais ce n'est pas vo du code pénal neuchâ

« Quiconque organ autorisation ou n'obse les l'autorisation lui a mende jusqu'à 200 fr

La même peine a lets ou fait connaître autorisée, par des m nonces dans les journa

ton, affiches, lettres o Celui qui doit rire, catholique de Neuchâ pour l'église dans n comme le Conseil d'E au nôtre la monnaie c

En attendant, nos c froteront pas, à Neuch

Travail de nuit — donnance du Conseil de nuit et du dimanch toute une série de pr cipales :

Tanneries : quelq che sont autorisées p dans l'eau ou la teint fage.

Boulangeries : trav Pâtes alimentaires le dimanche matin p encore humides.

Condenseries, indu et de quelques heures réception, le pesage e nettoyage des ustensi lait aux clients.

Distilleries : trava *Usines à gaz* : trav *Cellulose, papeterie*

de nuit autorisé pour dans l'ordonnance.

Cours élém

D'ALLE

Sur la demande de pl professeur HUGUENIN

jeudis après midi, un co demand pour toutes jeun qui désireraient faire s enfants sont priés de bi

scrire chez le professeur jours de 4 à 5 heures ap tions dépendront du nom

cion expirant déjà au
I (article 13 du pro-
en de réclamer aus-
d'inscription, afin
tile, des conditions
l'exposition, les ex-
sivement au commis-
jours prêt à leur
lésirables.

de chevaline et l'a-
autres catégories :

de Fribourg : M. An-
Direction de l'inté-

du Grand Con-
attraction de plus.
ques vitraux qui or-
le du Grand Con-

e, le Conseil d'Etat
petites fenêtres qui
ax peintes, représen-
histoire fribourgeoise.
nfiée à notre artiste

erthold IV, le fonda-
grand costume de
ny, sous sa lourde
a droite son casque
a ville de Fribourg,
suisse des jours de

me personnage, qui
de Weck-Reynold,
encore, nous dirons
mbiance frappante,

noble figure de Louis
la Suisse, dans le
regard sérieux sem-
ée.

partie supérieure,
représentant les ar-
nements dont les
es agréablement la

On lit dans le Nou-

ous informe qu'il a
centimes et timbré
de circulaires rela-
ous vous remettons
imé, que nous vous
monsieur, de vou-

ute pas isolé dans
cinataires en garde
du comité fribour-
nseil d'Etat n'a pas
; celle-ci constitue
la crédulité publi-
sous les yeux nous
Elle renferme, par

anne, ayant l'air toute
e jeune officier lui ten-
acte d'amitié que nous

Je vous quitte, mais à
sions déjà pour l'avoir
a devant la jeune fille,
ra.

le commissaire de pot-
t minutes.
lui dit, comme conclu-
à vous rappeler le nom
uvé la jeune fille.

t fait dans la situation
it, masse inerte, ne re-
ait inconsciente de son
r d'elle. N'eussent été
ible, oppressée, on au-

in revint à dix heures.
malade, il dit à Su-

moment que ce matin
re! elle se rétablira et
mais les soins qu'elle
ci, en raison de la gêne
de votre chère malade,
la jeune fille.
(A suivre.)

exemple, cette perle de jésuitisme : « Parmi ces lots
(les 6447 annoncés), il y en a de 200,000 fr., 100,000
francs, 50,000 fr., 20,000 fr., etc... », ce qui laisse
entendre qu'il y a plusieurs lots de 200,000 fr. et de
100,000 fr. Or, ceci est faux. Il est, au contraire, des
plus probables qu'il n'y aura ni lot de 200,000 fr.,
ni lot de 100,000 fr. Qu'on ne se laisse donc pas
prendre à ces promesses d'exploiteurs que ne pa-
raissent pas étouffer les scrupules!

Voici l'arrêté publié à Neuchâtel, à propos de la
loterie de Fribourg :

Le Conseil d'Etat
de la république et canton de Neuchâtel,

Considérant que la loterie de Fribourg se révèle
comme une entreprise qui n'est pas entourée de ga-
ranties suffisantes au point de vue du public, que la
part excessive et léonine réservée sur le capital aux
concessionnaires lui donne le caractère d'une exploi-
tation industrielle, que le procédé auquel elle a eu
recours pour sa publicité, en se couvrant du nom de
la Confédération, constitue, en outre, un grave abus ;
Entendu le département de l'intérieur,

Arrête :

Article premier. — Le placement et la vente des
billets de Fribourg sont interdits dans le canton.

Art. 2. — Ceux qui contreviendront à la présente
défense seront punies des peines portées à l'article
210 du code pénal.

Ces peines seront encourues par ceux qui, par
avis, affiches, annonces dans tous les journaux, ou par
tout autre moyen de publication, auront offert des
billets de ladite loterie et en auront ainsi facilité le
placement et la vente.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié dans la
Feuille officielle.
Neuchâtel, le 24 janvier 1893.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le Secrétaire, Le Vice-Président,
MOREL. COMTESSE.

C'est un peu raide, n'est-ce pas, dit le *Confédéré*,
mais ce n'est pas volé. Voici maintenant l'art. 210
du code pénal neuchâtelois :

« Quiconque organise une loterie publique sans
autorisation ou n'observe pas les conditions auxquel-
les l'autorisation lui a été accordée, sera puni de l'a-
mende jusqu'à 200 fr.

« La même peine atteindra celui qui place les bil-
lets ou fait connaître l'existence d'une loterie non
autorisée, par des moyens de publicité, tels qu'an-
nonces dans les journaux du canton ou hors du can-
ton, affiches, lettres ouvertes ou cachetées. »

Celui qui doit rire, en disant sa messe, c'est le curé
catholique de Neuchâtel, dont on a interdit la loterie
pour l'église dans notre canton de Fribourg. Ah!
comme le Conseil d'Etat radical de Neuchâtel a rendu
au nôtre la monnaie de sa pièce!

En attendant, nos entrepreneurs de loterie ne s'y
frotteront pas, à Neuchâtel.

Travail de nuit et du dimanche. — L'or-
donnance du Conseil fédéral réglementant le travail
de nuit et du dimanche dans les fabriques contient
toute une série de prescriptions, dont voici les prin-
cipales :

Tanneries. : quelques heures de travail le diman-
che sont autorisées pour le maniement des peaux
dans l'eau ou la teinture et des appareils de chauf-
fage.

Boulangeries : travail de nuit autorisé.
Pâtes alimentaires : une à deux heures de travail
le dimanche matin pour la manipulation des pâtes
encore humides.

Condenseries, industrie du lait : travail de nuit
et de quelques heures le dimanche autorisé pour la
réception, le pesage et la conservation du lait, et le
nettoyage des ustensiles, ainsi que pour la remise du
lait aux clients.

Distilleries : travail de nuit autorisé.
Usines à gaz : travail continu autorisé.

Cellulose, papeteries, fabriques de carton : travail
de nuit autorisé pour certaines opérations énumérées
dans l'ordonnance.

Scieries : comme pour les papeteries.
Electricité : travail de nuit et du dimanche auto-
risé pour la surveillance des moteurs et transmis-
sions.

Salines : travail de nuit et du dimanche autorisé.
Fabriques de chaux et de ciment : travail de nuit
et du dimanche autorisé pour certaines opérations :
brûler, moudre, comprimer, sauf dans les fabriques
qui n'ont pas des installations suffisantes pour l'éva-
cuation de la poussière.

Fabriques de gypse : le travail du dimanche n'est
pas autorisé.

Tuileries, ouvrages en terre cuite : travail de nuit
et du dimanche autorisé pour certaines opérations ;
travail du dimanche pour la manutention des mar-
chandises séchées.

Moulins : travail de nuit autorisé ; trois heures le
dimanche pour le nettoyage des machines et ateliers.

GRUYÈRE

Bulle, le 31 janvier 1893.

Dimanche soir, 29 courant, un public nombreux et
sympathique se pressait dans la grande salle de l'hô-
tel des Alpes pour entendre M. Huguenin, professeur,
nous donner le récit de ses aventures en Afrique.

L'aimable causeur avait divisé sa conférence en
deux séances : La première, celle de dimanche donc,
nous a initiés aux personnages faisant partie du
voyage d'exploration auquel a pris part le conféren-
cier et aux pays que nous allons visiter avec lui ; la
seconde nous fera entrer en plein dans le sujet.

Nous assisterons aux péripéties de la lamentable
odyssée d'une expédition au cœur de l'Afrique, au
milieu de peuplades hostiles. Ce doit être d'un inté-
rêt poignant.

La séance d'introduction a pu paraître un peu
aride à quelques auditeurs, mais elle était nécessaire
pour faciliter l'intelligence du sujet en lui-même.

Nul doute que la prochaine conférence, faisant
suite, ne fasse salle comble.

En attendant, merci à M. Huguenin et au Cercle
des Arts et Métiers qui nous ont procuré cette jouis-
sance intellectuelle. Un Bullois.

CHRONIQUE AGRICOLE

Industrie laitière. — La rupture des relations
commerciales avec la France va se faire vivement
sentir dans le commerce des fromages et amènera à
brève échéance une transformation de certaines
branches de l'industrie laitière, l'une des plus impor-
tantes de notre pays.

Nos fromages d'exportation, Gruyère ou Emmenthal, ayant à supporter des droits beaucoup plus élevés que précédemment, ne se vendront plus aussi facilement en France et il se produirait nécessairement une baisse sur cet article si nous devions en fabriquer les mêmes quantités qu'autrefois. — D'un autre côté, nous importons chaque année de France des quantités considérables de fromages à pâte molle, tels que : Roquefort, Persillé, Brie, Camembert, Mont-Dor, etc., etc., qui devront aussi payer des droits d'entrée plus élevés à notre frontière.

Si les choses devaient rester dans le *statu quo*, il en résulterait une diminution de recettes pour les producteurs de lait et une augmentation de dépenses pour les consommateurs de fromages à pâte molle, c'est-à-dire perte des deux côtés.

Hâtons-nous de dire que nous possédons heureusement les moyens d'atténuer ces pertes dans une large mesure et même de les transformer en bénéfices en restreignant la production du Gruyère et en fabriquant nous-mêmes tous ces petits fromages à pâte molle si recherchés des gourmets et qui permettent de tirer un bon revenu du lait.

En procédant ainsi, les prix du Gruyère se maintiendront, et l'argent qui s'en allait en France restera au pays pour le plus grand profit de notre agriculture. Nous avons tout ce qu'il faut pour produire

aussi bien, si ce n'est mieux, que nos voisins, les divers fromages que nous venons d'énumérer ; certaines contrées se sont déjà fait une réputation bien méritée avec quelques produits avantageusement connus, tels que : les vacherins de la Vallée du lac de Joux ; le Sarrazin, fabriqué à La Sarraz ; le Combe-Air et autres spécialités de l'Ecole de fromagerie de Fribourg, la petite Servette de la laiterie centrale de Genève, auxquels il faut ajouter les diverses tomes que les bonnes ménagères fabriquent un peu partout pour la consommation locale. A vrai dire, ce n'est pas une industrie nouvelle que nous proposons, c'est plutôt l'extension de ce qui se pratique déjà avec succès en diverses localités.

Depuis plusieurs années, la *Société laitière de la Suisse romande* s'occupe de cette intéressante question et elle a fait donner, dans diverses localités, des conférences et démonstrations pratiques sur la fabrication de ces fromages. Cette année-ci, elle s'est assurée le concours de plusieurs spécialistes, au courant de ce genre de fabrication, et elle est en mesure de faire donner, *gratuitement*, partout où le besoin s'en fera sentir, des leçons théoriques et pratiques sur la manière de faire et de soigner ces divers fromages. Ces leçons durent un jour et les seuls frais à la charge des personnes qui en font la demande consistent à faire les publications nécessaires pour prévenir le public, à fournir un local convenable, ainsi que 20 à 30 litres de lait pour la fabrication. Les fromages fabriqués compensent largement le prix du lait, il en résulte que les frais sont insignifiants.

Les sociétés d'agriculture, de fromagerie, ou les autorités communales et autres de la Suisse romande, qui désireraient avoir des conférences dans leur localité, peuvent en faire la demande au président de la Société laitière de la Suisse romande, M. Louis Martin, conseiller national, aux Verrières (Neuchâtel).

Station météorologique fédérale de Marsens. Thermomètre.

| Janv. | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | Janv. |
|---------|-------|-----|-------|-------|-------|-------|---------|
| 7 h. m. | - 4,8 | 0,4 | 0,8 | -10,0 | -13,2 | -11,0 | 7 h. m. |
| 1 h. s. | - 0,6 | 3,0 | 3,4 | - 8,2 | - 5,0 | - 3,4 | 1 h. s. |
| 9 h. s. | - 0,0 | 1,0 | - 3,0 | - 7,0 | - 8,2 | - 5,6 | 9 h. s. |

Hygromètre.

| | | | | | | | |
|---------|-----|-----|-----|----|----|----|---------|
| 7 h. m. | 95 | 106 | 105 | 90 | 95 | 95 | 7 h. m. |
| 1 h. s. | 101 | 100 | 80 | 89 | 92 | 92 | 1 h. s. |
| 9 h. s. | 105 | 103 | 90 | 90 | 93 | 96 | 9 h. s. |

Direction et force du vent.

| | | | | | | | |
|---------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|---------|
| 7 h. m. | S ^o | S ^o | S ^o | SW ^o | SW ^o | S ^o | 7 h. m. |
| 1 h. s. | S ² | S ^o | N ¹ | SW ^o | SW ^o | S ^o | 1 h. s. |

Pluviomètre.

| | | | | | |
|------|-----|---|---|---|---|
| 49,5 | 1,2 | - | - | - | - |
|------|-----|---|---|---|---|

Nouveautés noires.
Etoffes pour costumes de deuil et mi-deuil : Cachemires, mérinos, damassés, fantaisie, crêpes, environ 380 différents échantillons noirs. Pure laine, double largeur, la robe à fr. 6.30 à 32.75.
Echantillons des susdites, ainsi que de toutes nos étoffes pour dames et messieurs, d'étoffes pour garnitures, toiles de lin et de coton, flanelles, sont envoyés promptement franco. Illustrations de modes gratis.
[197] Ettinger & Cie, Centralhof, Zurich.

Eruptions de la peau, rougeurs, boutons.

C'est avec la plus grande joie que je vous annonce que, grâce à votre dépuratif, je suis complètement débarrassée de boutons et éruptions que j'avais chaque hiver au visage ; j'ai de nouveau le teint naturel et me sens beaucoup plus forte ; je me ferai un vrai plaisir de recommander votre préparation à mes amies.
Compiègne, le 8 mai 1888. Emma de N...
Vente en gros : Pharmacie GOLLIEZ, Morat. [748
Exigez dans les pharmacies le Dépuratif Golliez, à la marque des Deux Palmiers, en flacons de 3 fr. et 5 fr. 50.

Prère à nos abonnés et lecteurs, toutes les fois qu'un fait intéressant se passe dans leur commune, de nous le faire savoir de suite, par carte postale ou lettre.

« La Gruyère » veut être l'amie de tous, et elle sera d'autant plus intéressante que tous ses lecteurs en deviendront, peu à peu, les collaborateurs.

Cours élémentaire D'ALLEMAND
Sur la demande de plusieurs personnes, le professeur HUGUENIN organise, pour les jeudis après midi, un cours élémentaire d'allemand pour toutes jeunes filles. Les parents qui désireraient faire suivre ce cours à leurs enfants sont priés de bien vouloir venir s'inscrire chez le professeur Huguenin tous les jours de 4 à 5 heures après midi. Les conditions dépendront du nombre des inscriptions.

Hôtel des Alpes, Bulle.
Dimanche 5 février 1893 :
CONCERT
donné par les sociétés de chant la *Cecilia* et la *Chorale* et la *Société de musique de Bulle*, sous la direction de M. CASIMIR MEISTER, avec le concours gracieux de Mlle *Pernet* (piano) et de M. *Currat* (ténor).
Bureau à 7 1/2 heures du soir. — On commencera à 8 heures précises.
Prix des places : Réservées, 1 fr. 50. — Premières, 1 fr. — Secondes, 60 c.
Pour les réservées, s'adresser à l'hôtel des Alpes.

LE
Ciment Universel
de Plüss-Stauffer
est incontestablement sans rival pour recoller tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierre, marbre, métal, corne, bois, papier, carton, drap, cuir, etc., etc.
Se vend en flacons de 65 cent. et 1 fr.
Seul dépôt pour le district : Imprimerie de la Gruyère, à Bulle.

Mises publiques.

Le tuteur de l'hoirie de François Moura, à Bulle, exposera en vente, par voie de mises publiques, les immeubles que ses pupilles possèdent au centre de dite ville, comprenant deux vastes bâtiments, avec logements, cave à fromage, cave à vin meublée, bûcher, cour et jardin attenant.

Les mises auront lieu le **mardi 7 février** prochain, à 2 heures du jour, à l'hôtel de l'Écu, à Bulle, sous réserve des ratifications légales. Pour renseignements, s'adresser au soussigné.

Bulle, le 17 janvier 1893.
DEILLON, tuteur, à Bulle.

Mises publiques.

Lundi 6 février prochain, dès 10 heures du matin, à l'auberge de la Maison de Ville à Vuadens, on vendra en mises publiques et au comptant une certaine quantité de vin ouvert et en bouteilles, liqueurs, verrerie, literie, meubles et une grande quantité d'autres objets trop longs à détailler.

Bulle, le 30 janvier 1893.
Office des poursuites de la Gruyère :
A. ROBADEY.

GRAINE & farine de LIN

Gros son français écaillés.
Mouture spéciale de maïs, Italie et Hongrie.
Gruaux d'avoine, d'épeautre et d'orge, entiers et brisés.
Froment pays comprimé 1^{re} qualité.
Moitié
Orges et avoines comprimées.
Bourre d'épeautre.
Grand choix d'avoines blanches.
GROS ET DÉTAIL
Prix très réduits.
Sous la Croix-Blanche, à Bulle.

Laiterie.

Le soussigné informe l'honorable public que sa laiterie se trouve actuellement dans la maison Moura, derrière l'imprimerie de la Gruyère.

Il se recommande en même temps pour les articles suivants :

Crème, beurre, sérac, différentes qualités de vacherins, ainsi que fromages en gros et en détail, depuis 30 à 70 cent. le demi-kilogramme.

Rolle, laitier.

AVIS

Le soussigné prend la liberté d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir, à son compte, une carrière « premier grès » de la Molière. Il se croit en mesure de fournir des bassins de fontaine de toutes grandeurs, ainsi que des marches suspendues et autres, etc.

Se recommande
Jules Vez, maître carrier, à Seiry.

Avis important.

A partir du 1^{er} février, la Société de la laiterie de Bulle fera circuler dans la ville son laitier pour la vente du lait. Quelques coups de cornet annonceront son passage dès les 8 heures du matin. Le prix sera de 11 cent. le litre.

Les personnes qui désireraient payer à la quinzaine ou au mois s'adresseront au laitier. On trouvera sur la voiture de la crème et du beurre frais à disposition.

LE COMITÉ

RELIURE EN TOUT GENRE

Encadrement de tableaux.
Emile JUDET
sur les Places, BULLE

Docteur L. Verrey,

Médecin-oculiste, à Lausanne, anc. méd. adj. de l'hôp. ophthalmique, priv.-doc. à l'université, reçoit tous les jours (sauf mercredi), de 2 à 4 h., 2 avenue Agassiz. (H1067L) 567

M^{me} Rosalie Python

vient de s'établir comme sage-femme à Bulle, auberge de la Croix-Blanche. Diplôme de la faculté de Genève et autorisée par la Direction de police du canton. Elle saisit cette occasion pour faire ses offres de service. [830]

A L'IMPRIMERIE ÉMILE LENZ A BULLE :
Factures,
ENVELOPPES COMMERCIALES
avec raison sociale imprimée, 4 fr. 50 le mille.
PAPIER A LETTRES
grand et petit format, depuis 10 c. les 3 cahiers.
Carnets de laiterie, etc.

Banque populaire de la Gruyère à Bulle.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire sur le **dimanche 5 février prochain**, à 2 heures du jour, à la grande salle de l'Hôtel des Alpes, à Bulle.

- TRACTANDA
- 1^o Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice de 1892.
 - 2^o Rapport des réviseurs des comptes.
 - 3^o Répartition des bénéfices.
 - 4^o Nomination de 4 membres du Conseil d'administration.
 - 5^o Nomination de 3 réviseurs des comptes pour 1893.

Le bilan et les comptes de 1892 sont à la disposition de MM. les actionnaires. Le dépôt des actions doit se faire jusqu'au 4 février, à 5 heures du soir, à la Banque même, contre récépissé, servant de carte d'admission à l'assemblée.

Bulle, le 21 janvier 1893.
Le Vice-Président du Conseil d'administration :
ALEX. ANDREY, notaire.

L'HELVÉTIA

Compagnie suisse d'assurances contre l'incendie
SAINT-GALL

(Capital social : 10,000 francs)
se charge de toute sorte d'assurances contre l'incendie, à des primes fixes et modiques.

Pour tous les renseignements possibles, s'adresser à :
MM. Isidore BEAUD, officier d'état civil, Albeuve ;
Gratien DÉMATRAZ, officier d'état civil, Broc ;
J.-B. DEMIERRE, facteur postal, Bulle ;
Alfred COLLIARD, huissier, Châtel-St-Denis ;
Louis BURTSCHER, secrétaire communal, Charmey (Gruyère) ;
Firmin PHILIPON, Vuippens ;
Emile ECOFFREY, taxeur de bâtiments, Villars-sous-Mont.

Administration des forêts, vignes & domaines.

Jeudi 16 février, à 9 1/2 heures du matin, on vendra en mises publiques, dans la cave des Faverges, rière St-Saphorin, au district de Lavaux, environ :
1620 litres de vin rouge et 38,210 litres de vin blanc, dont :

| | |
|---------------------------|----------------------------|
| 4950 litres au vase N° 5. | 3400 litres au vase N° 16. |
| 7000 » » » 6. | 3250 » » » 17. |
| 5900 » » » 9. | 2100 » » » 19. |
| 3650 » » » 13. | 2000 » » » 20. |
| 3850 » » » 15. | 2100 » » » 21. |

En outre, 1400 litres de lies et 4300 litres de vin blanc d'Épesses dont les échantillons déposent dans la cave des Faverges.

La dégustation des vins aura lieu dès 9 heures.

Le même jour, de suite après les premières mises, on vendra dans la cave d'Ogoz, près des Faverges, environ 1280 litres de vin rouge et 44,450 litres de vin blanc, dont :

| | |
|---------------------------|---------------------------|
| 7800 litres au vase N° 2. | 5000 litres au vase N° 7. |
| 6500 » » » 3. | 2000 » » » 8. |
| 6500 » » » 4. | 2100 » » » 9. |
| 3100 » » » 5. | 3600 » » » 10. |
| 3500 » » » 6. | 4350 » » » 11. |

En outre, 1500 litres de lies.
L'Administrateur des vignes et domaines de l'Etat :
E. GOTTRAU

MISE AU CONCOURS

Les fournitures de pain et de viande pour les cours militaires en 1893 sur la place d'armes de Bulle sont mises au concours.

Les offres doivent être adressées cachetées et franco, avec la suscription : « Soumission pour pain ou viande », au Commissariat central des Guerres, jusqu'au 18 février prochain.

Les offres présentées par une association de plus de deux soumissionnaires ne seront pas prises en considération.

L'indication des cautions, ainsi qu'une attestation des autorités communales constatant la solvabilité du soumissionnaire et des cautions doivent être jointes, comme indispensables, à la soumission.

Le cahier des charges est déposé au Commissariat cantonal des Guerres à Fribourg, ainsi que dans les bureaux du Commissariat central.

Berne, le 25 janvier 1893.
52] (OH5279) Le Commissariat central des Guerres.

Poudre dépurative du sang
du D^r méd. J.-U. Hohl,

d'une efficacité sûre et éprouvée par une pratique de 40 ans, est le meilleur remède pour des cures dépuratives, facilement à prendre et inoffensif même pour les enfants. Dans des cas de maladies de la peau, dartres, éruptions, rougeur du visage, ulcères aux pieds, affections cancéreuses, scrofules, tuméfaction des glandes, formation déféctueuse et impurifiée du sang, congestions, maladies sexuelles, manque d'appétit, maux d'estomac, constipation, etc., on obtient des résultats surprenants. La véritable poudre dépurative du sang, du D^r J.-U. Hohl, n'est en vente que dans les dépôts désignés ci-dessous, au prix de 1 fr. 55 cent. la boîte. Afin d'éviter des contrefaçons et des erreurs, qu'on veuille prendre note de l'adresse exacte : D^r J. U. Hohl's Sohn, Basel. Toutes les boîtes ne portant pas cette signature, ou seulement « D^r J. U. Hohl », sont à refuser. Dans les endroits où il n'y a pas un dépôt, on est prié de s'adresser au dépôt général P. Hartmann, pharmacie, à Stockhorn. Dépôt : Estavayer, pharmacie Porcelet. [673]

LOTÉRIE
Fribourg (Suisse)
AUTORISÉE PAR ARRÊT DU GOUVERNEMENT LE 1^{er} FÉVRIER 1892
6 Séries de 1,000,000 de billets, chasc. dans 8,447 lots en 8 tirages
ÉMISSION DE LA 1^{re} SÉRIE DONNANT DROIT A
UN GROS LOT **200,000** fr.
DE
Un gros lot de 100,000 fr.
Deux gros lots de 50,000 fr.
11 lots de 5,000 fr. 25 » 1,000 fr.
60 » 500 » 900 » 100 »
100 » 50 » 750 » 20 »
Tous les lots sont payables en argent
1^{er} TIRAGE TRÈS PROCHAIN
donnant 918 LOTS répartis comme suit :
Un gros lot de 50,000 fr. • Un gros lot de 10,000 fr.
1 lot de 5,000 fr. 5 lots de 1,000 fr. 10 lots de 500 fr.
50 lots de 100 » 100 » 50 » 750 » 20 »
Le Billet : **UN franc**, jointure 10c. pour le retour
Adr. mandat-poste à M. RICHARD à Fribourg (Suisse)

Il est mille cas où une personne bien portante tout autant qu'un malade n'a instantanément besoin que d'une tasse de bon bouillon. — Ce but est merveilleusement atteint par le

Extrait de Viande VÉRITABLE EN RATIONS
15 cts
Dans tous les magasins d'épicerie et de comestibles, drogueries et pharmacies.
Brevet suisse N° 967 et 1959.

Un jeune homme
de bonne conduite trouverait à se placer comme **apprenti boulanger-pâtissier**.
S'adresser au bureau du journal. [66]

Trouvé :
Dimanche soir, à côté du Café Gruyérien, un **gant fourré**. Le réclamer contre les frais d'insertion au bureau du journal.

A LOUER
de gré à gré, les **estivages** des Villieux et du Petit-Chalet-Neuf.
S'adresser à Séraphine DUPASQUIER, à Vuadens. [49]

CHOUROUTE
de STRASBOURG et de BERNE
GROS ET DÉTAIL
chez L. & C. HARRAS,
vis-à-vis du Cheval-Blanc, à Bulle. [697]

Téléphone
à vendre. — S'adresser à la Société des carabiniers de Bulle. [28]

Jeudi 2 février prochain :
Cassée
à l'auberge de la Cigogne, à Gumefens,
avec le concours d'une musique de circonstance.
46] Joseph MORARD.

Jeudi 2 février prochain :
Cassée
à l'auberge de la Croix-Blanche, à Vuadens.
Invitation cordiale.
Xavier WICHT, aubergiste. [57]

Jeudi 2 février prochain :
Cassée
à l'auberge du Saint-Jacques, à Vuisternens-dev.-Romont.
Invitation cordiale.
TERREAUX, aubergiste. [64]

CASSÉE
à l'auberge de la Croix-Verte, à Vaulruz,
le jour de la Chandeleur, 2 février.
Tout le monde est cordialement invité.
Ph. BORCARD, aubergiste. [65]

Désirez-vous, à bon marché, un bon potage ?
Parmentier, demandez les

Potages à la minute **MAGGI**
chez Alfred Bosson, à Bulle. [68]

A vendre :
Environ 5000 pieds de foin et regain, à manger sur place.
S'adresser à M. Cyprien ROMANENS, à Avry-devant-Pont. [46]

On demande à acheter
de belles **billes de plane**. — S'adresser aux frères SCYBOZ, à Murlon. [62]

On demande
un jeune homme comme **apprenti-cordonnier**. — S'adresser à KOLLY, cordonnier, à Sorens. [56]

On demande
une **apprentie-lingère**. — S'adresser au bureau du journal. [58]

A VENDRE
Un grand **potager** à 4 trous, chez Jules MAZONI, serrurier, à Bulle. [70]

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.

M. Schneuwly, arch...
DOUZIÈME A
PRIX DE L'ABONNÉ
Pour la Suisse: 1 an, 8 fr.
Etranger: 1 an, 9 fr.
payable d'avance
Prix du numéro
On s'abonne à tous les
de poste

BU...
NOUVELLE
Conseil fédéral
Conseil fédéral av...
tanchera probable...
département des...
avec l'administra...
des finances. Le c...
griculture sera p...
tincts.
Postes. — En...
qui lui sont adres...
voit dans l'obliga...
pas recruté d'app...
dant le courant d...
Les offices de p...
ce sens, de leur p...
seraient adressées...
Militaire. — En...
Fribourg, Valais,
entrés en casern...
Wildbolz, major...
Organisation
Conseil des États
rale, s'est pronon...
en cas d'appel de
bunal fédéral, lors...
de deux mille à q...
On prévoit que...
clair n'est pas v...
session de mars, y...
cinq nouveaux jug...
juin, attendu que...
pourrait ne pas é...
traordinaire d'un...
serait nécessaire,
tion de ces cinq j...
D'après l'article...
FEUILLE...
PETIT...
L'hôpital n'a...
comprends pas l'es...
vent. Créés pour l...
à tous les malheurs...
où je vais l'envoyer...
Il y a là, ma chère...
vous soumettre.
— Je suis prête à...
— Fort bien; ma...
mère l'exige.
— Je ferai tout...
ne meure pas.
— Oui, vous êtes...
— Elle est, elle, u...
Le médecin deman...
laquelle il écrit q...
lade à l'interne de...
dont il était l'ami.
Ensuite, il donna l...
la voiture fut devant...
dre le malade et la...
Suzanne avait pri...
francs, malgré le s...
s'en servir, avait fer...
à la concierge en dis...